



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU CALVADOS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 32 DU 18 MARS 2016**

\* \* \*

\* \*

# S O M M A I R E

## DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté préfectoral du 17 mars 2016 portant délégation de signature à Madame Laurence BEGUIN, Sous-Préfète de BAYEUX (suppléance de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Calvados) du 17 mars 2016 au 1er avril 2016



## PRÉFET DU CALVADOS

Préfecture

Direction  
de la coordination et  
des collectivités locales

Bureau  
de la coordination interministérielle

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À** **Mme Laurence BEGUIN, sous-préfète de Bayeux** **(Suppléance de la Secrétaire générale de la préfecture du Calvados)**

**Le Préfet du Calvados**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du président de la République du 18 juin 2015 nommant Mme Laurence BÉGUIN sous-préfète de Bayeux ;

**Vu** le décret du président de la République du 17 décembre 2015 nommant M. Laurent FISCUS préfet du Calvados ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 1er Janvier 2016 donnant délégation de signature à Mme Laurence BÉGUIN, sous-préfète de Bayeux ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du 17 Mars 2016 et jusqu'au 1er avril 2016, la suppléance de la secrétaire générale de la préfecture du Calvados est assuré par Mme Laurence BÉGUIN sous-préfète de Bayeux.

**Article 2 :** Pendant toute la durée de cette suppléance, Mme Laurence BÉGUIN sous-préfète de Bayeux. reçoit délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents, relevant des attributions de l'Etat dans le département du Calvados, à l'exception :

- 1) des réquisitions de la force armée ;
- 2) des arrêtés de conflit.

**Article 3 :** Mme Laurence BÉGUIN assure la suppléance du préfet pour l'administration du département en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci et à ce titre elle a délégation pour les points cités à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4** : Délégation de signature est par ailleurs donnée à Mme Laurence BÉGUIN pour accepter ou refuser les démissions des maires-adjoints dans l'arrondissement de CAEN.

**Article 5** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de cabinet, délégation est également donnée à Mme Laurence BÉGUIN à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions du cabinet et du service interministériel de défense et de protection civile, à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été confiée à un chef de service de l'État dans le département ;
- 2) des réquisitions de la force armée ;
- 3) des arrêtés de conflit.

**Article 6** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de cabinet, Mme Laurence BÉGUIN reçoit également délégation à l'effet de signer tous les arrêtés et documents concernant les mesures d'admission en soins psychiatriques des personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins ou portent atteinte de façon grave à l'ordre public sur le fondement des dispositions des articles L 3213-1 à L 3213-11 du code de la santé publique, d'une part, ainsi que des personnes détenues atteintes de troubles mentaux sur le fondement des articles L 3214-1 à L 3214-5 du code de la santé publique, d'autre part.

**Article 7** : Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Bayeux est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le **17 MARS 2016**

Le Préfet,

Laurent FISCUS

